



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🔀

| e Cahors à Arcambal et de Cajarc à Larroque-Toirac |
|---|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| ouvrage ou du (ou des) pétitionaire |
| ouvrage ou du (ou des) pétitionaire |
| |
| puvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s) |
| |
| |
| Prénom(s) |
| Prénom(s) Raison sociale |
| Prénom(s) Raison sociale syndicat mixte |
| Prénom(s) Raison sociale syndicat mixte Type de société (SA, SCI) |
| Prénom(s) Raison sociale syndicat mixte Type de société (SA, SCI) EPCL |
| Prénom(s) Raison sociale syndicat mixte Type de société (SA, SCI) |
| |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|--|--|
| 6) Infrastructures routières c) Pistes cyclables et voies vertes | 7 km (de Cahors à Arcambal) + 9,2 km (de Cajarc à Larroque Toirac) = 16,2 km |

| 3.1 | Le projet fait-il l'obje | t d'un examen | au cas par ca | as dans le | cadre du | dispositif | prévu | aux |
|------|--------------------------|-----------------|---------------|-------------|------------|------------|-------|-----|
| l et | II de l'article R.122-2- | 1 du code de l' | 'environneme | ent? (claus | se-filet)? | | | |

Oui Non

| 3.2 | Le projet | fait-il | l'objet | d'une | soumission | volontaire | à | examen | au | cas | par | cas | au | titre | dυ | |
|-----|--------------|----------|---------|-------|------------|------------|---|--------|----|-----|-----|-----|----|-------|----|--|
| de | l'article R. | .122-2-1 | ? | | | | | | | | | | | | | |

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une voie verte sur une partie de l'ancienne voie ferrée désaffectée Cahors-Capdenac, sur deux troncons distincts:

- depuis la sortie de Cahors, gare de Cabessut, jusqu'à l'ancienne gare d'Arcambal (actuelle salle des fêtes).
- depuis l'ancienne gare de Cajarc jusqu'au passage à niveau à l'entrée de Larroque Toirac.

Les futurs aménagements consisteront à déferrer puis à revêtir cette voie pour en permettre l'utilisation, et sécuriser ainsi l'ensemble des usagers, leur evitant d'utiliser les routes départementales à fort trafic, seules alternatives possible jusqu'à présent.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'aménager un parcours de voie verte dans la vallée du Lot, qui a une double vocation :

- Offrir une alternative de déplacement en mode doux pour l'accès à Cahors depuis les zones urbaines péripheriques telles que Terre rouge, Begoux, Arcambal, qui drainent beaucoup de population à l'echelle de Cahors.

Mais aussi pour la desserte de Cajarc depuis les zones rurales environnantes, dans le cadre d'une volonté politique de mise en place d'une stratégie de mobilité active sur son territoire.

 Créer une infrastructure touristique de grande itinérance inscrite au schéma national des vélo-routes sous la dénomination V86

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en :

- 1/ Démantelement de la voie ferrée, c'est à dire enlèvement des rails et des traverses bois.
- 2/ Apres un apport de matériaux afin de combler les interstices dans le ballast, les travaux consisteront à niveler, puis aplanir
- 3/ Application d'une grave émulsion à base de calcaire ;

Ces travaux exigeront l'emploi d'engins de terrassements, de nivelage et de goudronnage qui se déplaceront le long de ce chantier (pas de longue période de dérangement à un même endroit).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La voie verte ne sera ouverte qu'aux vélos et piétons (pas d'émission de gaz ni de nuisances sonores), avec le passage deux à trois fois par an des véhicules (épareuses légères) chargés de l'entretien (tonte tardive d'été, balayage des feuilles...) puis de manière regulière le passage d'un véhicule électrique de patrouillage ; la voie sera interdite à tout autre véhicule motorisé.

On peut estimer une fréquentation :

- domicile travail toute l'année de 50 à 100 personnes par jour sur la desserte de Cahors, de 10 à 50 personnes par jour sur celle de Cajarc.
- estivale et touristique de plusieurs centaines de personnes à terme par jour (en augmentation dans les années futures avec le raccordement progressif d'autres tronçons de voies vertes).

Il n'y aura pas d'emploi de produit phytosanitaire (désherbant...) grâce à l'imperméabilisation de la voie avec l'émulsion goudronnée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---------|
| 16.2 km en tout environ de long, d'une largeur de 3 m, soit 48 600m² de voie aménagée en voie verte, sur une emprise anthropisée qui est l'ancienne voie férrée. | |

| 4.6 Loca | lisation | du pro | iet |
|----------|----------|--------|-----|
|----------|----------|--------|-----|

| Localisation du projet |
|--|
| Adresse et commune d'implantation |
| Numéro : Voie : |
| Lieu-dit: |
| Localité : |
| Code postal : BP : Cedex : |
| Coordonées géographiques ^[1] |
| Long.: ° ' Lat.: ° ' " |
| Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement |
| Point de départ : Long. : 1 |
| Point de d'arrivée : Long. : 1 |
| Communes traversées : |
| 1er troncon: Cahors Arcambal 2eme troncon: Cajarc, Montbrun, Cadrieu, Larroque Toirac |
| Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : |
| Depart 2 eme tronçon lat 44°29'3.11"N long 1°50'44.18"E (Cajarc) Arrivée 2eme tronçon lat 44°30'24.94"N long 1°55'2.87"E (Larroque Toirac) |
| Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. |
| S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? |
| ☑ Oui □ Non |
| 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? |
| □ Oui ☑ Non |
| |

4.7

| | il a éte | é aut | ent les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser l t /après ». |
|--|----------|-------|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Sensibilité environn | eme | ntale | e de la zone d'implantation envisagée |
| | | | ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site |
| ue di <mark>rection</mark> régionale. | | | |
| | | | rous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par environnementales par région utiles pour remplir le formulaire. |
| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
| | | | (FR730003004) Moyenne vallée du Lot (FR730010998) Cours moyen du Lot |
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, | | | (TTT 000 T0000) Codio Hisyan da Eoc |
| faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | | |
| | | | |
| | | | |
| En zone de montagne ? | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | - | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de | | P | |
| biotope? | | = | |
| | | | |
| | | | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | | |
| oominano naoraro . | | | |
| | | | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une | | | |
| réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de | | | |
| conservation halieutique ou | | | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-----|-----|-------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | D | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | (Z) | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | Y | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques | | | |
| technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | 0 | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | 0 | V | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | v | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | | |
| Dans un site inscrit ? | 0 | V | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|--|-----|-----|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | | | |
| D'un site classé ? | | ٦ | |

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Inc | cidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------|--|-----|----------|---|
| ł | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | | | |
| Ressources | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | Ð | |
| Resso | Est-il excédentaire en matériaux ? | | [S] | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | | 2 | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | O | V | |

| ln | cidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|----------------|--|-----|---------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | | | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | V | | Le dossier d'expertises accompagnant ce cerfa précise les perturbations possibles et conclut que le respect des mesures mises en œuvres permettra de maintenir à un niveau limité les impacts sur les espèces protégées et patrimoniales permettant de justifier de l'absence de remise en cause du cycle biologique des espèces lors de la mise en place de cette voie verte. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? | | Ø | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | \odot | La surface utilisée correspond déjà à une surface anthropisée par la voie de chemin de fer désaffectée. Les milieux rencontrés sont décrits dans le dossier d'expertise. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | · · | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | 0 | V | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | | V | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | V | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-----|----------|---|
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | | ? | Ce projet va engendrer des déplacements doux. |
| | Est-il source de bruit ? | | V | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | | V | |
| Nuisances | Engendre-t-il des odeurs ? | 0 | [2] | |
| Nuisa | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | V | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | | N | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | | V | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | | Ø | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | | V | |
| Émissions | Engendre-t-II des rejets dans l'air ? | | (I) | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | | v | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | | | |

| Incidences potentielles | | Oui Non | | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|---------------------------------------|---|---------|-----|--|--|
| ions | Engendre-t-il des effluents ? | | • | | |
| Émissions | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | | | |
| ne/Cadre pulation | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | V | | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | | (a) | | |

| 6.2 Les incide | nces du projet | identifiées | au 6.1 | sont-elles | susceptibles | d'être | cumulées | avec |
|----------------|-----------------|-------------|--------|------------|--------------|--------|----------|------|
| d'autres proje | ts existants ou | approuvés | ? | | | | | |

| Oui | V | Non |
|-----|---|-----|
| | | |

Si oui, décrivez lesquelles :

| G.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables G.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues sur mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthélisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjous de respoct de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déformement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pur la flore et pour la faune Protection des plantes patrimodeiles en cas de purges a proximité Réalisation du dédéroussaillage aux périodes les moins sensibles an particulier dans les tunnels Conception d'un échierage discret dataplé aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adaplé aux chriptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune Les détails son développés dans le dossier d'expertise établi par le CEN Occitanie. | 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
|---|---|
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée), La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée), La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gite bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êtr |
| étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur |
| La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| La mise en œuvre des mesures synthétisées ci-dessous permettra de concilier les enjeux de mobilité douce avec les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferrement et de pose de la grave-émulsion Réalisation du débroussaillage aux périodes les moins sensibles pour la flore et pour la faune Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| Protection des plantes patrimoniales en cas de purges Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | les enjeux de respect de la biodiversité. Respect des emprises lors des travaux de débroussaillage de déferremen et de pose de la grave-émulsion |
| Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité Réalisation du déferrement aux périodes les moins sensibles en particulier dans les tunnels Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | |
| Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation Conception d'un gîte bois sous la voûte du tunnel adapté aux chiroptères en concertation avec le groupe chiroptère CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | Protection des nids d'hirondelles en cas de purges à proximité |
| CEN Occitanie Réalisation des purges aux périodes les moins sensibles pour l'avifaune | Conception d'un éclairage discret adapté aux chiroptères et installation d'un panneau de sensibilisation |
| Les détails son développés dans le dossier d'expertise établi par le CEN Occitanie. | CEN Occitanie |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a vocation à encourager des modes de déplacements doux sur un linéaire aujourd'hui désaffecté, présentant globalement peu d'enjeux sur le linéaire. Toutefois des éléments naturalistes , en particulier ceux associés aux falaises et aux tunnels ,sont des enjeux pris en compte dans l'entretien courant du territoire lotois dans les manœuvres de sécurisation au dessus des routes départementales notamment, indépendamment de ce projet de voie verte. Les mesures de précautions habituelles seront donc appliquées dans ce cadre. Des mesures complémentaires listées plus haut seront également mises en œuvre pour le bon déroulement du chantier, la sensibilisation des usagers de voie verte, l'amélioration des capacités d'accueil du tunnel. Le projet en phase d'exploitation occasionnera peu d'impact sur la faune, la flore et les habitats périphériques (projet contraint globalement entre route et falaise). Le suivi du chantier par un écologue est prévu aux phases de purges.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|--|--|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|--------|
| 1 | Projet de voie verte de la vallée du Lot Diagnostic naturaliste : Prospections d'état initial, analyse des impacts et proposition de mesures du tronçon Cahors / Arcambal et Cajarc / Larroque-Toirac | V |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | France |
| 5 | | |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🔀

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔀

| Nom RiGAL | |
|---------------------------------|--|
| Prénom SERGE | Le président du Syndicat mixte des voies vertes du Lot |
| Qualité du signataire Président | |
| A CAHORS | Serge RIGAL |
| Fait le 2 5 0 5 2 0 2 3 | Signature du (des) demandeur(s) |